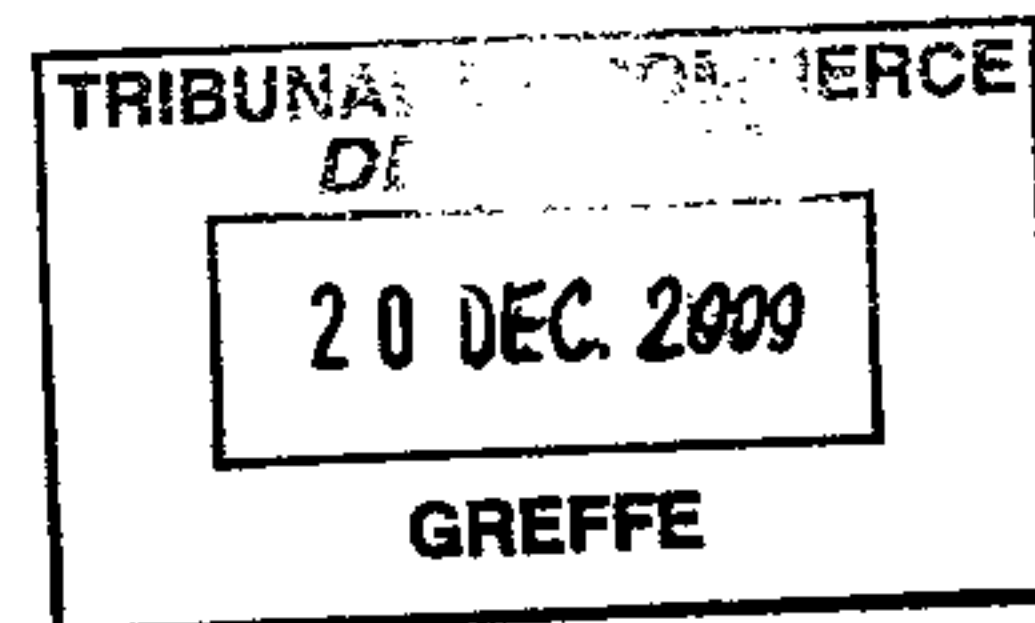


58 B 12



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 16 OCTOBRE 2000

2000 - 05242

Première résolution

"Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Jacques SAINT-CRICQ à la fonction de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004 et conformément à l'article 21-1, 21-2 alinéas 1 et 3, 21-3 alinéa 1 des statuts."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

"Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur David BOHBOT à la fonction de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004 et conformément à l'article 21-1, 21-2 alinéas 1 et 3, 21-3 alinéa 1 des statuts."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

"Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Christian ALLORY à la fonction de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004 et conformément à l'article 21-1, 21-2 alinéas 1 et 3, 21-3 alinéa 1 des statuts."

Cette résolution est adoptée à 10 voix et une abstention.

Quatrième résolution

"Le Conseil de Surveillance confère à Monsieur Jacques SAINT-CRICQ, conformément à l'article 21-2 alinéa 2 des statuts de la NOUVELLE REPUBLIQUE, la qualité de Président du Directoire."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

"Le Conseil de Surveillance confère à Monsieur David BOHBOT, conformément à l'article 21-2 alinéa 2 des statuts de la NOUVELLE REPUBLIQUE, la qualité de Vice-Président du Directoire."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme à l'original de la délibération
du Conseil de Surveillance.
le 18 décembre 2000*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hadad".